

De l'Insertion Sociale à l'Insertion Professionnelle (ISIP)

Informations

Synthèse

Dans le cadre de la bataille pour l'emploi conduite par le Département PAS DE CALAIS 62, des structures œuvrant sur le champ de l'insertion et de l'emploi mettent en œuvre des dispositifs qui répondent aux préoccupations départementales. Ces opérations visent avant tout la (re)construction de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la construction de parcours d'insertion cohérents et progressifs. L'opération d'insertion sociale et d'insertion professionnelle permet de proposer des actions concrètes favorisant leur insertion socio-professionnelle.

Définition

Le dispositif Insertion Sociale Insertion Professionnelle (ISIP) se situe au cœur du parcours socioprofessionnel du bénéficiaire, et plus précisément entre la phase de diagnostic élaboré par son référent et la phase de placement et de suivi dans l'emploi.

Objectifs

- Favoriser l'inclusion sociale en développant la citoyenneté, l'utilité sociale et la solidarité
- Traiter les freins périphériques à l'emploi : santé, logement, mobilité...
- Elaborer et valider un projet professionnel
- Permettre l'accès à un emploi durable

Conditions d'accès

Public cible

Ce dispositif s'adresse aux Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans (prioritairement les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance) résidant dans le Département du Pas-de-Calais, ou aux autres personnes ne percevant plus le Revenu de Solidarité Active mais toujours en parcours d'insertion du Département.

Ressources

Aucune

Caractéristiques

L'ISIP prévoit deux vitesses d'accompagnement de mobilisation sociale et de mobilisation professionnelle, potentiellement cumulables entre elles. Cet accompagnement a été conçu pour s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire.

Ainsi, orienté à l'appui d'un diagnostic social et professionnel élaboré préalablement par son référent, chaque participant pourra bénéficier des modules qui lui sont nécessaires pour un accompagnement le plus individualisé possible s'appuyant sur ses compétences et une réponse ajustée sur mesure à ses besoins.

Démarche

L'orientation vers le dispositif ISIP est réalisée par le référent RSA. Les Services Locaux Allocation Insertion seront associés dès la phase d'accueil et d'interprétation du diagnostic pour valider le parcours des bénéficiaires.

Où s'adresser

Service Local Allocation Insertion (SLAI)

Justificatifs à fournir

- Carte d'identité ou passeport
- Attestation CAF justifiant des minimas sociaux

Correspondant

Référent RSA